

Compte-rendu de réunion du 02/02/2018
A 14h00 au foyer rural de Razac-sur-l'Isle

Nombre de délégués en exercice : 126

Nombre de délégués présents : 65

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision modificative 2018-01
- Election des 5^{ème} et 13^{ème} vice-président
- Avenant n°2 au contrat de DSP de la CT Vélines
- Création d'une régie d'avance pour le SMDE 24
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Marc MATTERA. Jean FOURLOUBEY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour et propose de rajouter les points suivants :

- Indemnité de secrétariat local pour la CT du Bois de la Côte
- Adhésion au pôle santé du CDG 24

Ces rajouts sont adoptés à l'unanimité.

Estelle ESPALLIER présente Mme Florence MENDICINO, nouvelle comptable en charge du suivi du SMDE 24.

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Décision modificative 2018-01

Estelle ESPALLIER présente la décision modificative n°1 du budget du SMDE 24. Elle concerne :

- des inscriptions de nouvelles tranches de travaux de protections et de DUP ainsi que l'intégration de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- la participation au salon CYCL'EAU de Bordeaux du 21 au 22/03/2018 en partenariat avec les syndicats départementaux de Charente Maritime et du Lot-et-Garonne. Après débat, cette participation est adoptée à la majorité (8 abstentions).

Après débat, la décision modificative 2018-01 est adoptée à l'unanimité.

Election des 5^{ème} et 13^{ème} vice-présidents

Estelle ESPALLIER rappelle que deux nouvelles commissions territoriales ont été créées au 01/01/2018. Il convient de procéder à l'élection des vice-présidents en charge de ces commissions territoriales :

- Election du 5^{ème} vice-président en charge de la commission territoriale du Bois de la Côte : M. Yannick LAGRENAUDIE

- Election du 13^{ème} vice-président en charge de la commission territoriale du Bassin Ribéracois :
M. Patrice FAVARD

Ces élections sont adoptées à l'unanimité.

Avenant n°2 au contrat de DSP de la CT Vélines

Sur le territoire de la CT de Vélines, l'exploitant SUEZ avait un tarif dégressif pour un gros consommateur (la fromagerie des Chaumes). Ces tarifs dégressifs étant interdit par la réglementation, il est proposé l'avenant n°2 qui crée un tarif gros consommateur avec :

- Abonnement = 4 800 € HT/an
- Prix du m³ = 0,34 € HT/m³

L'avenant n°2 est adopté à la majorité (1 abstention).

Création d'une régie d'avance pour le SMDE 24

Afin de pouvoir réaliser des achats sur internet ainsi que procéder à des paiements de frais de transport et d'hébergement, il convient de créer une régie d'avance d'un encours de 5 000 €.

M David GONZALO est désigné régisseur et M Jean-Paul OLIVIER mandataire suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnité de secrétariat local pour la CT du Bois de la Côte

La CT du Bois de la Côte dispose d'un secrétariat local en la personne de Mme Nathalie DEVAURE. M le Président de la CT du Bois de la Côte propose de conserver ce fonctionnement et de maintenir cette méthode de travail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Adhésion au pôle santé du CDG 24

Monsieur le Président explique aux membres du comité syndical l'obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses agents et de disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Président précise que le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24) met à la disposition de ses collectivités adhérentes un service mutualisé.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, Monsieur le Président propose de l'accepter pour la période 2018-2020.

Cette adhésion est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Information transfert de compétence et GEMAPI

Estelle ESPALLIER fait une information sur les projets de loi et nouveaux textes concernant les modalités de transfert des compétences eau potable et assainissement ainsi que sur la sécabilité de la compétence GEMAPI.

Une présentation détaillée sera réalisée au cours de la prochaine assemblée générale.

Le Président
Marc MATTERA

Le secrétaire de séance
Jean FOURLOUBEY